

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL
D'YVERDON-LES-BAINS**

sur la gestion de la Municipalité en 2018

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion (COGE) du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains est constituée comme suit :

Membres : Mmes et MM. Joëlle BETTEX, Jean-François CAND, Daniel COCHAND, Jean-Louis KLAUS, Ruben RAMCHURN, Fanny SPICHIGER et Ramesh VASWANI.

Suppléants : Mme et MM. Peter ARNABOLDI, Aude BRIAND, Benoist GUILLARD et Sébastien NOBS (remplaçants en cas d'absence).

Mme Fanny SPICHIGER a été élue présidente et Mme Joëlle BETTEX vice-présidente pour l'année 2018-2019. M. Daniel COCHAND a été élu secrétaire jusqu'au 11 juillet 2018. Par la suite c'est Mme Anne LEUENBERGER, secrétaire du Conseil communal, qui a assumé cette tâche sur délégation du Bureau du Conseil communal.

La COGE s'est réunie aux dates suivantes : 11 juillet, 3 septembre, 19 novembre 2018, 8, 14 et 25 janvier, 15 février, 4 et 13 mars 2019.

En outre, des sous-groupes de la COGE ont effectué des visites de services afin d'aborder des thématiques particulières aux dates suivantes : 14, 24 et 25 septembre, 2, 30 et 31 octobre et 6 novembre 2018.

La commission a examiné la gestion de la Municipalité en étudiant en profondeur plusieurs questions et sujets ciblés. Elle s'est efforcée de visiter, en sous-groupes, au moins l'une des filières de chaque dicastère. La COGE remercie les différents membres de la Municipalité, les chefs de services et de filières et employés communaux pour leur accueil et leur disponibilité lors des entretiens et visites, le Secrétariat général pour l'organisation de ces séances. Elle remercie également le secrétariat du Conseil communal, les huissiers et les concierges.

Table des matières

1. Municipalité	3
2. Administration générale	4
2.1. Secrétariat général	4
2.2. Economie et Y-Parc	6
2.3. Finances	6
2.4. Service des Sports	7
2.5. Ressources humaines (RH)	7
3. Service de la culture et Agenda 21	8
4. Service des énergies	11
5. Service jeunesse et cohésion sociale	13
6. Service de la sécurité publique	18
6.1. Abris de protection civile	18
6.2. Mobilité	19
7. Service des travaux et de l'environnement	20
8. Service de l'urbanisme et Service des bâtiments	23
8.1. Réorganisation	23
8.2. Service de l'urbanisme	24
8.3. Service des bâtiments	24
9. Conclusions	26

1. Municipalité

Réponses aux vœux de la commission

La COGE note que, de manière générale, la Municipalité a apporté des réponses satisfaisantes à ses vœux exprimés en 2018 sur la gestion 2017. La COGE remercie la Municipalité pour ses réponses.

Vision stratégique

Lors des différentes visites des services et entretiens avec les représentants de la Municipalité, la COGE a pu constater que la Municipalité pouvait parfois manquer d'une vision stratégique à long terme. Elle semble saisir les opportunités au gré des dossiers et ce, sans pouvoir toujours ancrer ses actions dans une stratégie à plus long terme.

C'est un constat que la COGE a pu faire en filigrane de plusieurs enjeux et projets. C'est notamment le cas lorsqu'une problématique impacte plusieurs dicastères : par exemple le tourisme, la promotion et le rayonnement de la Ville ou encore le développement des grands projets urbanistiques.

Ces éléments seront repris et développés dans les chapitres correspondants mais relèvent d'un même constat : le sentiment est qu'il n'y a pas, sur la manière de développer la Ville ces prochaines années, une vision commune suffisamment claire et diffusée au sein des services. Cela permettrait de donner une cohérence forte à l'ensemble des développements et ainsi mieux coordonner les différentes actions entreprises.

Vœu 1.1 : La COGE invite la Municipalité à améliorer la coordination et la cohérence des actions des différents services en travaillant sur une vision stratégique commune à long terme.

Collaboration entre les dicastères

Les différentes discussions autour de projets tels que la salle de gym de Pestalozzi, le collège des Rives ou encore le parking de la Place d'Armes laissent supposer que, comme dans beaucoup d'organisations, les services de la Ville travaillent trop en silo. Il semble que beaucoup d'efforts soient faits au niveau de l'administration et des chefs de service pour améliorer cette situation mais de manière non structurée. La Municipalité manque d'outils et de processus définis, voire d'enceinte de gouvernance transversale, pour systématiser l'inclusion des différents services concernés autour des grands projets dès leur commencement et pour mettre en commun les bonnes pratiques.

La réunion des chefs de service, présidée par le syndic, pourrait être le lieu pour mener cette réflexion d'amélioration.

Vœu 1.2 : la COGE souhaite que la Municipalité définisse les processus et outils nécessaires à une collaboration plus systématique et efficiente entre les services.

2. Administration générale

M. Jean-Daniel CARRARD, syndic

La COGE a rencontré le 25 janvier 2019 une délégation municipale conduite par M. le syndic Jean-Daniel CARRARD. Les différents services, représentés par Mme Ophélie DYSLI-JEANNERET (Sports), M. Julien CROT (Ressources humaines), M. Fabrice WEBER (Finances) et M. François ZÜRCHER (Secrétariat général), ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité. La COGE a également eu la chance d'être reçue à Y-Parc par Mme Juliana PANTET, directrice d'Y-Parc SA, en présence de M. Jean-Daniel CARRARD et de Mme Nathalie JAQUEROD, déléguée à l'économie.

Une délégation de la COGE, accompagnée par MM. Jean-Daniel CARRARD et Jean-François SUTTERLET, responsable de filière BAT, et Mme Ophélie DYSLI-JEANNERET, a visité le 31 octobre 2018 le stade de football et a bénéficié d'une présentation des réflexions en cours sur le projet de Sports 5.

2.1. Secrétariat général

Les motions et postulats en suspens

Afin d'opérer un meilleur suivi des motions et postulats en suspens, le Secrétariat général (SGE) a engagé une démarche globale d'épuration et de réponse aux objets en suspens, en collaboration avec tous les services considérés. Ce travail plus conséquent que prévu était initialement attendu pour juin 2018. SGE est en train de remplacer les diverses listes existantes par un tableau dynamique permettant un suivi de ces objets sur le long terme, y compris lorsqu'il y a été répondu.

Les objets en lien avec un préavis à venir dans un futur proche sont signalés et sont traités dans le cadre d'un préavis portant sur un objet connexe (p. ex. rénovation du stade, affectation de l'Aula Magna comme salle de séance du Conseil communal), alors que d'autres sont obsolètes et feront ultérieurement l'objet d'un préavis global "d'épuration", respectivement d'une communication globale au Conseil communal.

Pour d'autres objets, dont la réalisation prend plus de temps, il convient de donner une réponse dans le délai prévu par le règlement du Conseil communal, soit un an, en indiquant l'état des lieux et les intentions de la Municipalité au moyen d'un rapport (le postulat n'oblige qu'à étudier la question et déposer un rapport sans obligation d'aller dans le sens du postulat sur le fond). Il est procédé actuellement à des rattrapages, au gré des possibilités qui se présentent.

Observation 2.1.1 : La COGE demande que la Municipalité présente dans les plus brefs délais un préavis qui permette de classer les motions et postulats qui ont déjà reçu une réponse de fait ou dont l'objet est devenu caduc.

Vœu 2.1.1 : La COGE souhaite qu'une liste à jour des motions et postulats en cours de traitement soit mise à disposition des conseillers communaux.

Les cahiers des charges des commissions extraparlimentaires

Afin de répondre aux demandes de la COGE des années précédentes, le SGE a identifié les commissions extraparlimentaires disposant déjà d'un cahier des charges, règlement, directive, et a proposé une démarche ayant pour but d'établir et de transmettre un canevas de cahier des charges aux représentants des commissions ne disposant pas d'un tel document.

La rédaction des différents cahiers des charges manquants a eu lieu sur 2017 et 2018. Les derniers cahiers des charges ayant été validés par la Municipalité en septembre 2018, la totalité des commissions extraparlimentaires dispose maintenant d'un cahier des charges.

Vœu 2.1.2 : la COGE souhaite que les membres des commissions concernées ainsi que les groupes politiques qu'ils représentent reçoivent ces cahiers des charges.

Les lettres de mission des représentants de la Commune

Ce projet a été poursuivi en 2018, mais n'a pas pu être achevé dans le délai prévu. Selon ce qui a été dit à la COGE, le projet s'est en effet avéré plus complexe que prévu sur le plan de la méthodologie, aucune autre commune vaudoise n'ayant procédé à de telles démarches (sauf Lausanne, démarche également en cours en 2018). D'autre part, il n'est pas toujours aisé pour le SGE de disposer de données à jour, ni de savoir si l'administrateur d'une société dans laquelle la Commune dispose d'une participation financière assume cette charge à titre personnel ou comme représentant de la Ville. Cette dernière affirmation suffit, seule, aux yeux de la COGE, à confirmer l'intérêt majeur pour la Ville de se doter de cet outil.

Actuellement, la démarche méthodologique est terminée. Sur cette base, il est prévu de rédiger dans les prochaines semaines le cahier des charges générique, la procédure de désignation et de suivi municipal des délégations auprès des personnes morales ainsi que les lettres de mission pour les représentants de la Ville dans les principales sociétés commerciales dans lesquelles la Commune dispose d'une participation financière. Celles-ci pourront être remises aux personnes concernées à l'été 2019.

Dans un deuxième temps, la Municipalité évaluera la nécessité d'étendre la démarche à d'autres sociétés ou collectivités. La démarche est en effet lourde et doit permettre d'apporter une plus-value dans le pilotage politique de ces dossiers. Elle ne se justifie pas nécessairement pour des participations faibles, dans des domaines sans grands enjeux politiques.

Observation 2.1.2 : La COGE demande que le Conseil communal soit informé des représentations pour lesquelles il existe des lettres de mission et quelle évaluation a été faite pour les autres représentations.

2.2. Economie et Y-Parc

La Ville d'Yverdon-les-Bains est impliquée de 2 manières à Y-Parc :

Elle y est propriétaire foncière : copropriétaire de 49% du Parc Scientifique et Technologique (PST) avec l'ECA et l'Etat de Vaud.

Elle est aussi membre d'Y-Parc SA : il s'agit de la société de gestion et d'animation du parc. Le Conseil d'administration (CA) est présidé par le syndic, Jean-Daniel CARRARD ; y siègent également l'Etat de Vaud, la HEIG-VD, l'ADNV, des représentant-e-s des entreprises du parc, des partenaires historiques côté entreprises, et la CVCI. Y-Parc SA est dirigé par Mme Juliana PANTET. La déléguée à l'économie, Mme JAQUEROD, s'investit aussi en complémentarité dans les questions opérationnelles.

Mme PANTET gère une équipe de 6 personnes. Elles ont un rôle de gestion et d'animation du parc. Les objectifs sont d'amener des entreprises intéressantes sur le parc, mais aussi de les y garder et de s'assurer qu'elles sont satisfaites. La valeur ajoutée du parc est la coordination entre les entreprises.

L'exemple d'Incyte est pris pour illustrer le travail d'Y-Parc SA et la collaboration avec la Ville. Ils sont venus à travers le GGBA (www.ggba-switzerland.ch). La première concurrence est entre les pays, p. ex : Irlande et Suisse. Ensuite entre les cantons, p. ex : Fribourg, Genève et Vaud. Ensuite c'est la localisation dans le canton. Y-Parc SA reçoit du DEV (Développement économique du Canton de Vaud) des demandes. Le DEV est un partenaire principal mais qui n'a pas les mêmes objectifs que Y-Parc SA, contrairement à la Ville. Concernant Incyte, les informations et décisions relatives devaient être transmises rapidement. Ce sont des Américains ; ils ne comprennent ni les procédures ni l'organisation administrative de la Suisse. Il était très précieux d'avoir une personne-ressource au sein de la commune pour tous les aspects : énergie, déchets, eaux, etc. La décision prise, tous les aspects techniques se mettent en route. La déléguée à l'économie a donc eu un rôle spécifique dans cette collaboration. Elle y a joué le rôle de porte d'entrée des différents services de la Ville. Elle a pu faire réagir rapidement les services.

Il y a eu beaucoup d'investissements en 2018 sur le Parc. Entre 200 et 300 millions investis, 450 EPT annoncés. Toutefois, du point de vue fiscal, il y a une exonération durant plusieurs années. Il n'y a donc aucune entrée fiscale supplémentaire à attendre des nouvelles entreprises. L'enjeu est de réussir à garder les nouveaux employés comme contribuables. Le défi est de mettre des logements à disposition pour toutes les catégories de personnes. Il faut utiliser rapidement les réserves constructibles. Ce qui manque également selon la déléguée à l'économie, ce sont plus de commerces attractifs.

2.3. Finances

Sécurité informatique

Il s'agit d'un point essentiel pour le service. Il y a des attaques toutes les semaines.

Phishing, paiements qui transitent à l'étranger, etc. Le réseau de la Ville est fortement attaqué. Un audit informatique complet a été mené en 2018 : la Ville répond entièrement aux normes d'Audit suisse. Quelques lacunes à l'interne ont pu toutefois être mises au jour. Il est important de continuer à former le personnel.

2.4. Service des Sports

Les visites de la COGE au Stade et à Sports 5 ont principalement porté sur les travaux préparatoires en 2018 des projets à venir.

Infrastructures et installations sportives

La COGE se réjouit que des réflexions soient en cours au sujet de la manière de signaler des installations défectueuses dans les différentes salles de sport.

Voëu 2.4.1 : La COGE souhaite que la Municipalité améliore la signalisation par les usagers ou par les différents services du mauvais fonctionnement de certaines installations ou de leur déprédation avec un canal de communication efficace et facilement identifiable.

2.5. Ressources humaines (RH)

Flux tendu

La COGE a pu constater que plusieurs services travaillent à flux tendu. Les ressources en personnel ne sont pas en adéquation avec la charge de travail qui augmente. Certains services ont recours à des forces externes pour compenser ce manque de personnel.

La rotation de l'emploi des cadres

Il y a environ 50 postes de cadre supérieur (responsable de filière) au sein de l'administration. 40% de ces places sont occupées depuis plus de 10 ans. La même proportion depuis moins de 5 ans. Ces 5 dernières années, il y a eu 10 départs à la retraite, 2 renvois et 7 démissions.

Un départ d'un cadre est une opportunité de repenser la répartition des tâches. Tous les départs sont analysés à travers un entretien de départ par les RH. L'entretien est formalisé et comporte notamment des questions fermées pour pouvoir tenir des statistiques. Une copie de l'entretien est remise au chef de service. Cet entretien n'est pas imposé ; cela serait contre-productif. Il y a cependant très peu de refus. L'aspect salarial n'est que très rarement la cause d'un départ. La tendance générale des motifs de départ est plus souvent liée à l'environnement social.

Recrutements par des externes

Les recrutements mandatés à l'externe sont très rares. Ce n'est pour ainsi dire que pour les chefs de service. Le secteur RH joue tout de même un rôle majeur pour poser le cadre dans une telle procédure. Il existe une garantie standard de réussite dans ce

type de contrat avec un recruteur externe. Si la société ne trouve pas la bonne personne dans le temps imparti, elle recommence ses recherches gratuitement. Si la société trouve quelqu'un mais que la Commune met fin au contrat dans les trois mois, elle recommence gratuitement également.

Règlement du personnel

Le secteur RH a accéléré le processus prévu initialement suite à la résolution du Conseil communal en la matière. Une première récolte des besoins a été faite en 2018 et le secteur entre dans une phase de rédaction jusqu'en mars 2019.

La COGE a été informée plus en détail sur le processus et considère que sa phase initiale a été bien conduite.

3. Service de la culture et Agenda 21

Mme Carmen TANNER, municipale

La COGE a rencontré le 14 janvier 2019 la municipale Mme Carmen TANNER et le chef de service, M. Raphaël KUMMER. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE, accompagnée par MM. Raphaël KUMMER et Patrick DERIAZ, intendant de la Marive, ainsi que de Mme Sophie MAYOR, directrice de l'Echandole, pour les institutions qui les concernent, a visité le 24 septembre 2018 la Marive et l'Echandole.

La Marive

Les aspects techniques

Tous les utilisateurs de la Marive ont pu constater certains soucis dus aux infrastructures techniques. Par exemple une chaleur interne lors de beaucoup de manifestations qui laisse penser que la ventilation n'est pas adéquate. Dès la construction, en 1992-1994, un préavis demandait au Conseil communal une somme de CHF 583'000.- pour un rafraîchissement technique. Cela n'a pas été réalisé. Un audit énergétique a été établi en 2009, relevant une possibilité d'amélioration pour la somme de CHF 1'000'000.- environ. La Municipalité d'alors n'a pas souhaité poursuivre le projet, faute de somme au plan des investissements. Un système de refroidissement efficace poserait aussi des questions de rentabilité et de bilan énergétique. Les locataires, dans leurs retours, sont unanimes à déplorer la chaleur excessive. Mais il n'y a pas eu de refus de location pour ces raisons. D'autres améliorations seraient nécessaires afin d'améliorer la salle de la Marive : les problèmes de mauvaises odeurs et l'acoustique qui n'est pas optimale.

La COGE a été impressionnée par la complexité de tout le matériel technique, que l'intendant connaît très bien et manipule avec compétence. Par ailleurs la propreté et l'excellente conservation des lieux sont également à relever.

Les aspects de promotion

Les réservations de la salle sont multiples (banquets, assemblées, lotos, concerts, etc.). La réservation se fait par Internet, avec un délai à trente jours (exception les lotos, accordés selon entente avec une commission, et soumise à la Police du commerce et à la Municipalité). Le système fonctionne, avec un taux d'occupation satisfaisant. En comptant les jours de maintenances et la période creuse de juillet-août (mis à part Antidote festival), on arrive à un taux d'occupation pouvant aller jusqu'à 300 jours, tournant plutôt autour des 220 jours/année. Le potentiel supplémentaire n'est donc pas aussi fort qu'on pourrait l'imaginer.

Il s'agit de réfléchir à la fonction d'une telle salle au XXI^e siècle : les « salles des fêtes » sont en crise (cf. Beaulieu). C'est en se tournant davantage vers le tourisme d'affaires qu'on pourra redynamiser en partie l'image de la Marive ; pour cela il s'agirait d'investir un peu plus, et de compter sur la prospection de l'ADNV, de l'Office du Tourisme, de la déléguée à l'économie, etc. La Marive devrait idéalement être vouée aussi bien aux congrès qu'aux spectacles. Il y a donc des améliorations à faire dans ce domaine.

Evénementiel

Personne n'est aujourd'hui réellement en charge de la promotion de la Marive. Il devrait y avoir une ressource spécifique pour faire de la promotion. C'est un métier en soi. Cette question se pose dans un contexte plus large qui est celui de la stratégie à mener en termes d'événementiel. Il est important pour Yverdon-les-Bains de réfléchir à cette thématique au-delà d'une salle ou d'un ou deux services mais de manière transversale. La déléguée à l'économie devrait avoir également pour mission la promotion de l'événementiel.

Observation 3.1 : la COGE demande à la Municipalité de se doter d'un pôle de compétences sur ce tout qui concerne la promotion et le rayonnement de la Ville.

L'Echandole

Les aspects techniques

Lors d'une visite complète des lieux, la COGE a été frappée du fait qu'on puisse faire tant de choses dans un espace si confiné et vétuste : les locaux techniques prennent pour la plupart place dans l'ancien abri antiatomique construit sous la cour du Château dans les années 1940 et qui semble ne pas avoir été rafraîchi depuis lors. L'état désastreux des caves est également à relever, avec un sol complètement défraîchi. La cuisine est quant à elle assez sinistre et peu fonctionnelle. La sécurité en cas d'incendie semble assurée, les chemins de fuite ayant été validés par le SDIS. Toutefois, même si la situation est légale, elle n'est de loin pas idéale. C'est encore

plus vrai concernant les conditions de travail de certaines personnes, qui ne sont pas acceptables. Les équipes doivent être relogées.

Concernant l'accueil des spectateurs, il y a un véritable problème de ventilation et de surchauffe de la salle. Le système de ventilation devrait être modifié.

Observation 3.2 : La COGE demande à la Municipalité de prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer l'accueil des spectateurs dans la salle, au niveau de la surchauffe et de la ventilation.

Vœu 3.1 : La COGE invite la Municipalité à mettre à disposition une place de travail alternative pour le travail administratif de l'Echandole.

La programmation

Le théâtre abrite en moyenne 150 représentations par année (100 publiques et 50 scolaires) ainsi que quelques locations. Cela nécessite un effort important de planning, de montage et de démontage.

L'accent est mis actuellement sur le jeune public et les classes. Mais il se creuse un véritable trou dans la fréquentation en ce qui concerne les 20-30 ans. Il s'agit d'un problème important pour Yverdon-les-Bains.

L'utilisation des Caves

Les Caves, avec leur usage parfois privé, peuvent poser problème et génèrent des frais. Il s'agirait de redéfinir, de manière générale, le spectre de location. Selon SCU, il faudrait éviter dans la mesure du possible les fêtes et les anniversaires privés, qui causent parfois des dégâts, donc des frais, et privilégier des réunions d'associations. A terme, la location devrait se faire de plus en plus avec la programmation de l'Echandole. Possibilité de maintenir une utilisation publique à titre culturel et festif.

Vœu 3.2 : La COGE invite la Municipalité à définir les usages prioritaires et secondaires qu'elle souhaite privilégier pour les caves du Château.

La location de salles

La communication au sujet des salles à louer sur le site internet doit être repensée complètement et orientée « utilisateurs ». Cela ne sera toutefois pas possible dans un premier temps lors de la mise en ligne du nouveau site internet, prévue en mars 2019. Le guichet virtuel de location de salles sera mis en ligne dans un deuxième temps. Les services ne sont pas prêts car cela demandera beaucoup de coordination et aujourd'hui les choses sont encore très décentralisées.

Vœu 3.3 : La COGE souhaite que l'information au sujet des locations des salles communales soit à l'avenir beaucoup plus simple, complète (par exemple prix, horaires) et accessible pour les utilisateurs externes.

La bibliothèque

La bibliothèque d'Yverdon-les-Bains est devenue un lieu d'échanges et de rencontres peut-être même plus qu'un lieu de prêt. C'est un vrai succès !

Un des corollaires de ce succès est le manque de personnes au service du prêt qui oblige la responsable et son adjointe à faire des heures de prêt hors de leur cahier des charges. Pour rappel, la COGE avait demandé à la Municipalité dans son rapport 2017 de renforcer cet accueil par la voie d'une observation, à laquelle il avait été répondu que la Municipalité était sensible aux besoins de ce secteur et traiterait ses demandes dans le cadre des demandes de postes pour le budget 2019. Aucune demande d'augmentation de poste n'ayant été possible en 2019, hormis ceux obligatoires, cette demande n'a pas pu être prise en compte. La situation à la bibliothèque n'ayant pas changé, la COGE souhaite donc libeller à nouveau la même observation.

De plus, le manque de visibilité quant au développement de Front-Gare et au possible déménagement de la bibliothèque semble freiner nombre de développements. L'autonomisation de certaines tâches est l'une d'elles. La technologie RFID pourrait être développée mais cela a un coût très important au départ. Cette question se posera lors du déménagement de la bibliothèque. Dès lors il sera demandé plus d'heures d'ouverture.

Observation 3.3 : La COGE demande à la Municipalité de s'assurer que la dotation en personnel du secteur de l'accueil de la bibliothèque permette à la responsable de la bibliothèque de se consacrer pleinement à son cahier des charges.

4. Service des énergies

M. Pierre DESSEMONTET, municipal

La COGE a rencontré le 25 février 2019 le municipal M. Pierre DESSEMONTET et le chef de service, M. Philippe GENDRET. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE, accompagnée de M. Philippe GENDRET, a visité le 25 septembre 2018 le Service des énergies.

Rue du Midi

La rue du Midi est terminée dans les temps ; il devrait même y avoir une année d'avance sur la pose du revêtement phonoabsorbant. La fin des travaux était prévue pour le 30 novembre 2018. Les budgets sont tenus. La gestion de ce projet a demandé le travail d'une personne efficace à 50%.

La COGE tient à relever la bonne gestion des travaux à la rue du Midi, terminés dans les délais.

Diminution du CO2

Selon les objectifs de la Confédération, la Ville devrait réduire ses émissions de CO2 de 20% par rapport à 1990 d'ici 2020. Pour diminuer ses émissions en CO2, la Ville utilise les leviers suivants :

1. La vente de gaz compensé en CO2. 100% du gaz vendu à Yverdon-les-Bains à des privés intègre une compensation écologique (produits Gmix & Geco). Seules certaines entreprises achètent du gaz sans compensation.
2. L'augmentation de la production d'électricité photovoltaïque (volonté de l'augmenter de 20%).
3. La mise en place de chauffages à distance via une chaufferie à bois et la valorisation des eaux de rejets de la STEP contribuera à la diminution de production de CO2.
4. La diminution de la consommation d'électricité.

La compensation se fait au travers de programmes de réduction de production de CO2 à l'étranger. Les rendements de projets à l'étranger sont 10 fois supérieurs aux programmes suisses à montants investis équivalents, toutefois le SEY garde la volonté d'investir principalement en Suisse. Actuellement, ce sont 70'000 tonnes de CO2 qui sont compensées pour un coût d'environ CHF 650'000.-. Des certificats de biogaz sont achetés à des producteurs suisses.

Pour l'électricité, 100% est certifiée d'origine hydraulique. Si les approvisionnements sont techniquement réalisés via l'énergie suisse non identifiée, alors les compensations se font par le biais de certificats pour de l'énergie hydraulique achetée par des contrats à moyen terme en Suisse et en partie en Europe.

Energie solaire

La Ville est dans la position particulière d'être à la fois un exploitant, un négociant et un fournisseur.

Elle est en train de mettre en place en son sein le métier d'exploitant en ce qui concerne l'énergie solaire (4.8% à Yverdon-les-Bains, produite par la Ville et par 114 centrales privées).

La Ville a demandé à Planair d'étudier la production photovoltaïque à Y-Parc en relation avec l'électromobilité : l'idée serait de pouvoir charger des voitures à Y-Parc en charge lente pour le faire lorsque l'électricité est disponible (l'électricité produite par des panneaux photovoltaïques varie selon les moments de la journée). Ce projet, un cas d'étude au niveau européen, est subventionné par la Confédération et le Canton de Vaud.

Sécurité

Une revue annuelle de sécurité est réalisée : une journée par corps de métier est prise pour vérifier ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Tout est passé au crible :

hommes, installations, mobilier, processus, instructions, etc.

Gaz

Un état des lieux du réseau gaz a été réalisé. Et un plan directeur du gaz, quoiqu'en retard, va être finalisé. Il faudra anticiper la baisse de demande des gros consommateurs de gaz à terme.

Transmission d'informations

Il s'agit notamment des informations transmises par différentes installations (électriques par exemple) du SEY dans la Ville. Les processus d'enregistrement des informations sont gérés selon la norme ISO9001. L'information est traçable. Le métier n'est plus de vendre de l'énergie, mais de comprendre le flux de données.

Il est important de sécuriser le réseau qui fait remonter l'information. Les radios sont piratables et l'usage des courants porteurs n'est fiable qu'à 60%. Grâce à la fibre optique, tous les bâtiments dans le périmètre communal seront raccordés. La Ville disposera alors d'outils de pilotage et pour remonter les informations de manière fiable et sûre.

Electrique

Le programme Officecare est utilisé pour réaliser le suivi des installations électriques. Un contrôle hardware (physique) est quant à lui réalisé en fonction du matériel tous les 1, 5 ou 10 ans avec l'aide d'une check-list. Le réseau électrique est bien géré.

La COGE relève que la pratique générale en termes de gestion de projets est très bien développée au sein du SEY et que certaines compétences développées en la matière pourraient servir de manière transversale à d'autres services.

5. Service Jeunesse et Cohésion sociale

M. Jean-Claude RUCHET, municipal

La COGE a rencontré le 15 février 2019 le municipal M. Jean-Claude RUCHET et le chef de service, M. Pierre-André JUNOD. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE, accompagnée de MM. Jean-Claude RUCHET et Pierre-André JUNOD ainsi que de Mme Clelia ARGENZIANO, responsable secteur enfance et famille, a visité le 14 septembre 2019 le secteur qui gère l'accueil préscolaire et parascolaire.

Accueil de jour des enfants

La COGE a visité JECOS en vue de recevoir des informations sur les différentes offres d'accueil pré- et parascolaires ainsi que sur leurs articulations.

Le RéAÿ (Réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains et environs) met à disposition des places d'accueil de la petite enfance pour les habitants des 15 communes membres ainsi que pour un certain nombre d'entreprises membres du réseau. Il est géré par la Commune d'Yverdon-les-Bains, à laquelle les autres communes délèguent leur compétence en la matière.

Il y a actuellement 233 places subventionnées en garderie à Yverdon-les-Bains, 144 places en UPAE et 96 places en APEMS.

Les places chez les accueillantes en milieu familial (AMF) sont également subventionnées mais ne sont pas gérées pas la Ville, mais par ARAS JUNOVA. Elles sont actuellement 59 AMF et accueillent 243 enfants en âge préscolaire et 157 en âge scolaire.

Garderies (0-4 ans)

La plupart des enfants sur listes d'attente pour les garderies le sont rarement pour la semaine entière. Par ailleurs, une partie des demandes de place en garderie le sont par volonté de socialiser l'enfant. En matière de garderie, Yverdon-les-Bains joue son rôle de ville centre.

En matière de garderie, un projet de collaboration existe avec les EHNV ; cependant les travaux ont pris du retard et donc l'ouverture de la garderie aussi. Une crèche privée est par ailleurs prévue à Kindercity. Il y a actuellement très peu de places privées à Yverdon-les-Bains. Les places d'accueil préscolaire devraient être suffisantes avec les différentes ouvertures prévues. JECOS est proactif lors de l'arrivée de nouvelles grandes entreprises afin de voir ce qui peut être réalisé en matière d'accueil de la petite enfance.

Concernant les listes d'attentes, une priorisation est réalisée pour les familles dans lesquelles les deux parents travaillent, lorsqu'un membre de la fratrie est déjà dans le réseau ou lorsqu'il s'agit d'une famille monoparentale. Il faut compter environ 6 mois pour les crèches (les entrées « officielles » se font tous les 6 mois).

UAPE (1P-4P)

C'est pour cette catégorie d'âge que la question du nombre de places à disposition devient plus difficile. Il y a aujourd'hui un manque de places et il faut compter environ une année d'attente pour avoir une place dans une telle structure.

APEMS (5P-8P)

Cette année, il n'y a pas eu d'attente pour les places en APEMS, mais cela pourrait changer l'année prochaine ; une première génération d'enfants habitués au système des UAPE arrivera en âge d'aller en APEMS.

En matière de planification, il est envisagé que les APEMS soient séparées des restaurants scolaires à terme.

Restaurants scolaires

450 enfants sont accueillis dans les restaurants scolaires ; il y a eu une petite liste d'attente cette année. Avec la création du collège des Rives, celle-ci devrait être absorbée.

Devoirs accompagnés

650 enfants sont accueillis dans le cadre des devoirs accompagnés. Il est possible, à Yverdon-les-Bains, de voir son enfant encadré de 8h à 17h, moyennant un repas de midi à CHF 8.-.

Accueillantes en milieu familial (AMF)

Le dispositif des AMF n'est pas géré par la Ville mais par ARAS JUNOVA. C'est un but optionnel de l'ARAS qui permet de répartir les charges sur l'ensemble des communes qui en bénéficient. La Commune n'a donc pas de marge de manœuvre directe mais peut agir par le conseil intercommunal (siège) et le comité de direction (présidence).

L'accueil parascolaire est plus compliqué lorsque les AMF s'occupent également de nourrissons.

Les conditions salariales des AMF sont les suivantes :

Salaire horaire de CHF 4.30/h bruts (vacances comprises) par enfant + CHF 2.-/heure d'accueil par enfant comme indemnité pour l'acquisition du revenu (non soumis). Sont ensuite retenues les cotisations sociales. Le repas est payé en plus du salaire. Elles sont assurées personnellement en cas maladie et donc payées selon les contrats de placement.

Le nombre d'enfants pouvant être gardés en même temps dépend de plusieurs facteurs, mais notamment de l'âge des enfants et de la taille du logement. Le SPJ contrôle les conditions d'accueil et les appartements.

Les conditions de travail et salariales des AMF sont précaires et ne permettent que très rarement d'en vivre entièrement. Il s'agit dans la plupart du temps d'un revenu complémentaire.

Il y a une coordinatrice des AMF engagée par l'ARAS pour encadrer les accueillantes. Il leur est proposé de la formation continue.

Observation 5.1 : La COGE demande à la Municipalité d'agir par les différents moyens dont elle dispose (p. ex. auprès du Conseil intercommunal) afin de diminuer la précarité de l'emploi des Accueillantes en milieu familial.

Complémentarité des dispositifs

Le Réseau d'accueil de jour d'Yverdon-les-Bains (RéAjy) propose des places en UAPE, APEMS et accueil en milieu familial. Il n'y a pas de concurrence, mais une complémentarité au niveau des offres.

Accueil d'urgence

En cas d'urgence, la Croix-Rouge dispose d'un service « Parent rescousse » qui est subventionné par la Ville à hauteur de CHF 8'000.- par année.

Coûts

- Une place en garderie coûte CHF 38'000.-/année, dont CHF 17'000.- à charge de la Commune.
- Une place en UAPE coûte CHF 16'000.-/année dont CHF 7 à 9'000.- à charge de la Commune. Rapprocher les UAPE des écoles permettrait de réduire les coûts de transport.
- Une place en APEMS coûte CHF 8'300.-/année dont CHF 4'000.- à charge de la Commune.
- Les AMF sont gérées par l'ARAS pour un coût total de CHF 455'000.- en 2017.
- Le coût non couvert par les parents pour l'accueil des enfants venant d'autres communes est refacturé à la Commune ou à l'entreprise du parent.

La COGE relève que le besoin de places en APEMS a été bien anticipé jusqu'à maintenant. La question des places en UAPE reste le point à améliorer. Il est souhaitable que le service reste très vigilant et réactif face aux différentes opportunités afin de maintenir un équilibre entre les différentes offres.

Colonies de vacances

La réflexion sur l'avenir de nos colonies de vacances doit se faire en parallèle de celle qui est attendue sur l'avenir des camps de sport. En effet, suite à l'arrêté du tribunal fédéral stipulant que les différents camps ne devraient pas être facturés aux parents plus de CHF 80.-, les Etablissements scolaires et les communes sont en attente d'une directive de la DGEO posant le nouveau cadre vaudois.

Le différentiel possible entre ce qui est pratiqué aujourd'hui et l'arrêté du TF, porterait la facture pour la Ville à près de CHF 140'000.-/année, ce qui n'est pas envisageable. Nous serions donc obligés de repenser les camps de ski différemment.

Une des pistes serait de plus et mieux utiliser nos colonies de vacances pour des camps d'un autre ordre.

Il y a par ailleurs déjà une réflexion qui est menée par un groupe de travail (JECOS, SCU, BAT) afin d'augmenter l'utilisation des locaux, soit par des camps scolaires soit en le louant plus souvent. C'est JECOS qui a la responsabilité de mener cette réflexion commune.

Observation 5.2 : La COGE demande que tous les <i>scenarii</i> , notamment la conservation ou la vente, soient rapidement étudiés en prenant en considération l'ensemble des facteurs tels que les types et taux d'utilisation, l'entier des coûts de maintenance, d'intendance et d'entretien, et la promotion des lieux.
--

Heures de gymnastique

Faute de salles de sport en nombre suffisant, les écoles yverdonnoises peinent à respecter les lois fédérales et cantonales qui imposent trois heures de gym par semaine.

Actuellement il y a 14 salles pour l'entente scolaire, à terme il y aura 18 salles avec la salle triple des Rives et celle de Pestalozzi. Cela devrait suffire au moins jusqu'à 2025. D'ici là, une compensation est réalisée via la pratique d'autres sports : natation, badminton, tennis, etc. La Commune alloue le budget nécessaire aux deux Etablissements primaires pour cela.

La COGE relève qu'il n'y a pas de contrôle de la Commune sur l'utilisation concrète de ce budget et constate qu'il est possible que ce budget soit certes utilisé pour des heures de sport ailleurs, mais « à la place » des deux heures de gym prévues à l'horaire. Cette pratique ne permet donc en rien de compenser l'heure de gym manquante.

Vœu 5.1 : La COGE souhaite que la Ville émette une directive un peu plus contraignante sur l'utilisation du budget supplémentaire « Santé par le sport » alloué pour la pratique d'autres sports afin de s'assurer que cela permette réellement une heure de sport supplémentaire en plus des deux prévues à l'horaire.

Planification scolaire

Durant l'année 2018, le JECOS a travaillé sur la planification 2019-2030 qui devrait être validée à l'été 2019. Il semble que le service a travaillé avec un scénario prudent, tablant sur une augmentation d'une ou deux classes par année due à la densification naturelle.

Vœu 5.2 : La COGE encourage la Municipalité à travailler sur la planification scolaire 2019-2030 en se donnant comme objectif de supprimer tous les portakabin existants.

Conseil d'établissement

Il n'existe aucune information officielle sur le travail mené au sein du Conseil d'établissement (CET). Il manque donc un canal d'information entre le CET et le Conseil communal, voire la population. Pour rappel, le CET sert à remplacer les commissions scolaires d'antan. Y siègent représentants des autorités communales, des parents d'élèves, des représentants des milieux concernés par la vie des établissements et des représentants des professionnels actifs au sein des établissements. Il a pour rôle de faire des propositions et de remonter des problématiques. Le CET a choisi de travailler avec différents groupes de travail thématiques.

Vœu 5.3 : La COGE souhaite que le Conseil d'établissement établisse un rapport d'activités chaque année afin d'informer le Conseil communal et la population de ses activités.

6. Service de la Sécurité publique

Mme Valérie JAGGI WEPF, municipale

La COGE a rencontré le 4 mars 2019 une délégation municipale conduite par M. Pierre DESSEMONTET, qui suppléait la municipale Mme Valérie JAGGI WEPF. Etaient également présents le commandant Pascal PITTET, chef de service, M. Sébastien PONCET, commandant de l'ORPC Jura Nord-vaudois et Mme Vesna STANKOVIC, responsable mobilité. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE a rencontré le 30 octobre 2018 Mme Valérie JAGGI WEPF, MM. Pascal PITTET, Sébastien PONCET et Daniel GYGER, officier logistique ORPC, afin d'avoir une vision claire des enjeux pour la Commune en matière d'abris de protection civile.

6.1. Abris de protection civile

L'organisation régionale de protection civile (ORPC) est une association intercommunale regroupant, dans notre district, 73 communes. La vérification de sa gestion ne relève donc pas de la compétence de la COGE.

Les informations recherchées par la COGE au sujet des abris de protection civile se concentrent donc sur les aspects du ressort de la Commune.

Au niveau des abris, la loi fédérale délègue les tâches de gestion et de contrôle aux communes. Les normes sont définies au niveau fédéral ; les plans sont validés par le canton, le contrôle se fait par les communes. Yverdon-les-Bains est la seule commune à avoir officiellement demandé un soutien à l'ORPC pour cela. M. GYGER est donc délégué à cette tâche. Il participe notamment à la commission de salubrité.

Chaque commune est tenue d'avoir une place protégée par habitant, soit un taux de couverture de 100%.

Yverdon-les-Bains a un taux de protection théorique de 85%. Tous les anciens abris (année 70) sont déclassés. C'est un taux de couverture insuffisant mais néanmoins dans la moyenne suisse.

En matière d'abris PC, une distinction doit être faite entre les abris privés, les abris publics et les places publiques situées dans un abri privé.

Selon la législation sur la protection civile en vigueur, c'est avant tout le Canton qui est responsable d'évaluer le besoin en abris PC dans une commune. La construction des abris privés est ensuite une obligation légale qui s'impose à tout maître d'ouvrage.

La prévision des abris PC privés

Il peut être dérogé à l'obligation de construire des abris PC privés. C'est même le principe pour les bâtiments d'habitation de moins de 38 pièces. C'est donc avant tout aux propriétaires privés de déterminer s'ils souhaitent ou non construire un abri PC dans leur habitation. La Commune n'est qu'une autorité de contrôle parmi d'autres.

En effet, les dérogations à l'obligation de construire un abri PC privé (demande de dispense d'abri) sont préavisées au niveau communal par le Service de l'urbanisme (URB). Sur la base dudit préavis ainsi que de celui de l'ORPC, c'est *in fine* le SSCM cantonal qui statue sur l'octroi ou le refus de la dérogation dans le cadre de la procédure de permis de construire. Une contribution de remplacement est alors facturée au maître d'ouvrage.

La prévision des abris PC publics et les places publiques dans les abris privés

La Commune est responsable de la construction d'abris publics dans les zones dans lesquelles les places protégées sont insuffisantes. Cela implique évidemment de déterminer le besoin total en abris PC. Les communes ne sont pas seules pour anticiper ce besoin.

Selon la législation fédérale, le Canton doit veiller à ce que chaque habitant dispose d'une place protégée à proximité de son domicile. C'est donc au Canton de planifier le besoin en abris PC, planification sur laquelle se basent les communes pour organiser la construction des abris publics.

A Yverdon-les-Bains, c'est le SSP et BAT qui sont les deux services compétents pour planifier les constructions d'abris PC publics.

La Commune se pose la question de l'opportunité de construire des abris à chaque nouvelle construction publique et privée.

Le contrôle des abris

Les abris sont contrôlés tous les 10 ans. Ce contrôle est pour l'heure à charge de la Commune, qui a choisi de la déléguer à l'ORPC.

Attribution des places

En cas de besoin, les places sont attribuées individuellement. L'organisation et sa communication pourraient se faire en trois jours par l'ORPC avec les informations données par la Commune.

Observation 6.1.1 : la COGE invite la Municipalité à identifier l'entité communale responsable de renseigner la Municipalité et les services concernés de l'état de la situation en termes de taux de protection fourni par les abris et de démarches (planification, demandes de subventions, etc.) à entreprendre.

6.2. Mobilité

Transport Individuel Motorisé (TIM)

Le plan des circulations TIM n'est pas encore finalisé. L'année 2018 a permis de faire des études complémentaires, notamment en lien avec le secteur centre et le parking de la Place d'Armes.

Une fois ce plan adopté, il s'agira de définir la priorisation des mesures. Enfin une demande de crédit pour leur réalisation pourra être préparée.

Observation 6.2.1 : La COGE souhaite que la Municipalité transmette rapidement un plan des circulations validé.

Transports publics

Tous les deux ans, une convention de prestation est conclue entre la Ville et TRAVYS. Les communes du réseau transmettent à TRAVYS une demande d'offre détaillant précisément les prestations attendues sur leur territoire. Ce contrat permet dès lors à chaque commune partenaire d'apporter des modifications spécifiques à son réseau en concertation avec tous les partenaires du contrat de prestations. Sur cette base, TRAVYS fait une offre chiffrée qui est ensuite négociée et signée par toutes les parties.

Avec l'entrée en vigueur du contrat-cadre, les communes récupèrent la compétence de planifier l'offre en transports publics urbains. La filière Mobilité se charge actuellement d'établir un diagnostic de l'offre actuelle, pour identifier d'éventuels dysfonctionnements et esquisser des pistes d'amélioration. Sur la base de ce diagnostic, une étude pourra être lancée dans l'optique d'améliorer le réseau. Un réseau qui ne serait pas complètement centré sur la gare pourrait être une variante à étudier.

Chantiers

Les mesures d'accompagnement en termes de mobilité dans le cadre des grands chantiers de la Ville sont déterminées pour chaque projet spécifique en fonction du schéma des circulations défini ayant le moins d'impact des travaux sur les commerçants et les riverains. Ces éléments sont définis au sein du groupe technique entre l'Unité technique, la Mobilité, les services des énergies et des travaux.

Vœu 6.2.1 : La COGE souhaite que la Municipalité soit réactive lors la mise en place des mesures d'accompagnement décidées lors des chantiers selon la situation du moment.

7. Service des travaux et de l'environnement

M. Marc-André BURKHARD, municipal

La COGE a rencontré le 14 janvier 2019 le municipal M. Marc-André BURKHARD et le chef de service, M. Sandro ROSSELET. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE, accompagnée de MM. Sandro ROSSELET et Marcel PÜRRO, responsable de la STEP, ainsi que de Mme Marie RIGAULT, ingénieure en environnement, a visité le 6 novembre 2018 le chantier de la STEP, puis celui de l'axe prioritaire d'agglomération, accompagnée de MM. Marc-André BURKHARD, Sandro ROSSELET, chef de service, Antoine SAUSER, chef de projet, et Nicolas NANCOZ, adjoint au chef de projet.

Chantier de la STEP

La STEP est en travaux avec les aléas que comporte une telle réalisation, car c'est une installation qui doit fonctionner pendant ces transformations. La mise en service totale des installations est prévue en juin 2022.

L'avancement des travaux se situe dans la cible du programme malgré la chute évidemment non programmée du mur côté stade du bassin de décantation. Cet incident majeur a eu lieu en mai 2018 et n'a heureusement pas causé de victimes grâce à l'excellente coordination existant sur le chantier et aux réflexes des machinistes. De plus, la prise de mesures de réparation d'urgence a été optimale.

Aucun recours lors des d'adjudications n'a freiné le chantier et cela a permis ainsi d'avancer avec de nombreux intervenants. STE garde la direction de ce vaste projet et a donc la main sur le chantier. Le maître d'œuvre reste dans le service.

Cette installation, construite sous la surveillance de la Commune d'Yverdon-les-Bains est et sera payée par un ensemble de communes des alentours de notre ville. Elle pourra épurer la quantité d'eau d'environ 100'000 personnes en respectant toutes les normes en vigueur et en utilisant les quatre bassins qui seront mis à disposition. La future utilisation de la STEP sera garantie avec une souplesse accrue grâce aux nouveaux équipements.

Axe prioritaire d'agglomération

Chantier

Cette partie du tronçon, traversant en souterrain les voies CFF, fait face à des contraintes techniques importantes et doit satisfaire des exigences nouvelles présentées par les CFF. Elles s'avèrent plus importantes que celles prévues lors de la mise à l'enquête.

Dès novembre, des travaux ont dû être effectués de nuit pour poser des palplanches directement entre les rails. Ces travaux sont très délicats et doivent impacter le moins possible le trafic des CFF. Les travaux sur le site nécessitent donc une excellente collaboration technique avec les CFF. Le pont provisoire est attendu pour le début du printemps 2019.

Le sol donne quelques soucis en raison de sa relative mauvaise qualité. Il faut travailler avec des pieux descendant à -22 mètres et avec la pose de parois moulées qui ressemblent à de très larges palplanches de plus de dix mètres de profondeur et qui bordent les deux côtés de la trémie. Le sol contient aussi une surprise sous forme de présence de chrome, difficilement explicable.

Le suivi financier de ce projet est très précis. Les adjudications sont étudiées en profondeur avec de multiples critères, délais, dépassements de prix sur des détails, spéculation afin d'éviter une demande de crédit complémentaire. Les délais, liés aux coûts, sont suivis en permanence. Les intervenants sont confiants pour la suite des travaux.

Tronçons centre et ouest

Le dépôt du dossier préalable avec l'appui de la Commune de Montagny était prévu pour le mois de décembre 2018. Le tracé passe sous l'autoroute. Les vérifications principales ont été faites à la demande de l'OFROU. Malgré ce tracé, on utilise tout de même une surface d'assolement vers les Uttins et sur le tracé centre. Le tracé de mobilité douce devrait être en site propre.

Il y aura trois dossiers (centre, ouest et MD), donc trois mises à l'enquête mais le même jour et avec la même étude d'impact.

La mise à l'enquête est prévue en fin 2019 - printemps 2020. Selon l'évolution du dossier, le début des travaux pourrait se faire en 2021. Il faut compter 2 ans et demi de travaux pour chacun de deux tronçons.

Suite aux changements intervenus sur les tronçons prévus initialement dans les projets d'agglomération PA1 et PA2, il n'y aura plus aucun financement de l'APA de la part de la Confédération.

La COGE a été rendue attentive au fait que le service suit trois gros projets simultanément et qu'il se retrouve dans un goulet au niveau des ressources humaines.

Entretien des terrains hors domaine public

Suite à des interrogations de la COGE sur l'entretien des préaux, certains aspects ont été précisés. Les bâtiments communaux (entité complète y.c. périmètre) sont gérés par BAT. STE peut être mandaté par BAT pour l'entretien. STE est consulté en priorité, s'il ne peut pas donner suite, le mandat est ensuite attribué à une entreprise privée. Chaque entité devrait pouvoir gérer l'usage et l'entretien de son bâtiment et périmètre. STE reste toutefois toujours à disposition pour des conseils et le déneigement. Cette répartition des rôles n'est pas toujours bien comprise et appliquée et STE se voit régulièrement impliqué dans des travaux d'entretien qui ne sont pas de son ressort mais qui n'ont pas été prévus par les services responsables de la manifestation.

Observation 7.1 : La COGE demande une clarification officielle du rôle de STE dans le cadre de l'entretien des terrains hors domaine public.
--

Tourisme

Il n'y a aucun EPT à l'heure actuelle au sein de l'administration communale pour traiter cette thématique. Le travail est fait par l'Office du tourisme. Le municipal, lui, représente la Commune dans tous les organes inhérents à la stratégie touristique : Copil Mont d'Or Chasseron, réseau Arc jurassien, Jura 3 Lacs, etc.

Aux dires du municipal, la Ville en elle-même ne semble pas avoir de stratégie définie pour le développement du tourisme mais est satisfaite des prestations de l'Office du tourisme.

En lien avec les problèmes préalablement relevés et avec le vœu 1.1 : vision stratégique, l'observation 2.1.1 : lettres de mission et l'observation 3.1 : événementiel,

la COGE ne peut que constater qu'il n'y a pas de direction clairement définie par la Ville que son représentant pourrait défendre dans les différentes enceintes touristiques. La COGE déplore ce fait qui illustre de manière criante les constats déjà émis auparavant.

8. Service de l'urbanisme et Service des bâtiments

Mme Gloria CAPT, municipale

La COGE a rencontré le 8 janvier 2019 une délégation municipale conduite par Mme Gloria CAPT, municipale. Les deux services, représentés par MM. Markus BÄRTSCHI, chef de service URB, Thomas CZÁKA, chef de service BAT, et Jean-Jacques JOBIN, adjoint du chef du Service BAT, ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE, accompagnée de MM. Thomas CZÁKA, Guy CORBAZ, chef du projet Collège des Rives, et Eric BURNOD, responsable du projet de la rue du Four 1, a visité le 2 octobre 2018 les chantiers de rue du Four 1 et du Collège des Rives.

8.1. Réorganisation

L'audit du Service de l'urbanisme et des bâtiments effectué durant l'été 2016 a émis des recommandations en termes d'organisation, de management et de communication.

La nouvelle organisation mise en place au 1^{er} janvier 2018 répond à ces recommandations, à savoir notamment la création de deux services distincts et d'une entité spécifique rattachée au Service des bâtiments nommée Développement immobilier & grands projets.

Après un an, le bilan semble positif. En effet, cela a permis de clarifier les tâches de chaque collaborateur ; une réflexion ayant été menée par chacun sur son propre travail. Une fois les premières craintes du changement passées, la réorganisation s'est faite à la satisfaction générale. Il y a de fait une spécialisation des directions des services, utile pour l'anticipation des enjeux liés à l'aménagement du territoire.

Afin d'assurer une bonne coordination entre les deux services et d'améliorer la coordination et la communication entre les différents protagonistes, il y a eu une mise en place de séances de travail au sein du Dicastère urbanisme et bâtiments (séances de Direction commune, séance de coordination, etc.).

De plus, les services partagent les mêmes processus de travail, les mêmes outils de gestion et les mêmes documents administratifs au sein du Dicastère.

8.2. Service de l'urbanisme

Plans de quartiers

Avec les différentes inconnues en lien avec l'application de la LAT, la Municipalité a choisi de ne pas prioriser les différents plans de quartier entre eux pour l'heure. Ceux-ci avancent donc en parallèle. Néanmoins, il est aujourd'hui certain que très peu pourront réellement sortir de terre.

Ce travail sur les différents plans de quartier se fait dans un contexte où il est très difficile de trouver des urbanistes sur le marché. La discipline n'a pas été mise en avant dans les écoles et il y a une forte demande dans tout le pays avec les changements de la LAT. En termes d'utilisation des ressources mais également de positionnement stratégique, cette pratique mérite d'être questionnée.

Vœu 8.2.1 : La COGE souhaite que la Municipalité réfléchisse aux coûts liés à la non-priorisation des plans de quartier en termes de ressources humaines et financières.

8.3. Service des bâtiments

Commission des constructions

La composition de la commission des constructions a été modifiée. En effet, il y a deux ans, la Cour de droit administratif et public a estimé que pour une ville de l'importance d'Yverdon-les-Bains, la commission n'était pas assez diversifiée et professionnalisée. Sa composition a donc été modifiée en fonction. Deux représentants supplémentaires des services de l'administration ont été intégrés : Mobilité et SEY. Y siègent également un ingénieur civil, un architecte, un architecte paysagiste, un ingénieur mobilité, et un représentant du SDIS. Elle se réunit tous les mois durant 2 à 3 heures. Ce fonctionnement ne génère pas de retard pour le promoteur. Le projet est soumis à la Municipalité la semaine suivante. S'il y a un problème de complément, le promoteur est contacté. Les discussions peuvent être nourries. La police des constructions fait son travail, la commission analyse, puis un rapport est soumis à la Municipalité.

Concours d'architecture

La COGE s'est interrogée sur les raisons qui ont prévalu au changement de toit au Collège des Rives. Ce questionnement a permis de mieux comprendre les processus qui découlent des concours d'architecture.

Suite à un concours et au choix d'un jury, il est souvent nécessaire d'adapter le projet, pour des raisons techniques et financières. Il n'existe aucune obligation de mettre à l'enquête le projet choisi lors d'une mise au concours.

Il est tout à fait possible pour la Municipalité d'apporter des modifications à un projet suite au choix du jury lors d'un concours.

Chantier de la rue du Four 1

Il y a eu plusieurs événements et aléas sur ce chantier qui ont bousculé les délais et

les coûts. BAT considère que le problème des surcoûts liés aux problèmes archéologiques tient à une exigence tardive du SIPAL (Canton) qui aurait dû être présentée au moment de l'autorisation de construire. Les surprises dues au mauvais état des planchers (champignons, fongicides, têtes de poutres attaquées, sous-dimensionnement de certaines poutres, remises à niveau des planchers, etc.) font hélas partie des chantiers de rénovation.

Pour ce qui est du budget il y a déjà eu une annonce d'un dépassement important, dépassement pour le moment contenu dans la marge des imprévus.

Le sentiment général de la COGE est que les espaces ont été utilisés au mieux mais avec des contraintes lourdes. Ainsi les caves sont dans les combles et la buanderie également. La COGE déplore le manque de garage à vélo.

Chantier du Collège des Rives

Ce chantier a été adjugé à une entreprise générale, Implenia, avec mandat d'un architecte. Le travail dans le cadre d'un contrat d'entreprise générale a inclus : un prix forfaitaire, un planning, un organigramme, un dossier d'appel d'offres avec descriptif, soumissions, plans et normes, des pénalités conventionnelles, des garanties et des assurances chantier.

Un point positif à relever : les rentrées des offres ont été favorables avec des montants inférieurs aux prévisions. Un deuxième point positif est que des sous-traitants locaux ont pu largement travailler sur ce chantier.

Le suivi coût-délais se fait avec une séance toutes les deux semaines et il y a une séance COPIL toutes les 7 semaines pour les validations contractuelles. De plus l'entreprise produit des documents de gestion.

Le chantier est dans les temps. Il a traversé des phases difficiles mais l'entreprise générale tient son planning. Le déménagement du mobilier des classes et des salles spéciales se fera au milieu de l'été afin d'être prêt pour la rentrée d'août. La direction de l'établissement De Félice, elle, emménagera à l'automne.

Deux conduites de chantier différentes

La COGE a vu BAT, dans ses œuvres, dans deux fonctionnements très différents.

Pour le chantier du Collège des Rives, en entreprise générale, la construction complète est comprise dans un prix forfaitaire. L'avantage d'avoir un prix fixé est donc évident pour la Commune et c'est l'entreprise qui a la prise de risque.

Pour le chantier de la Rue du Four 1, il est géré à l'interne par BAT. Il y a un mandat d'architecte et la Ville choisit les entreprises avec lesquelles travailler. C'est un projet difficile, un monument historique, une rénovation. En entreprise générale, le risque pour l'entreprise est trop élevé pour pouvoir faire un prix forfaitaire concurrentiel.

A la Grenette, l'enjeu était de tenir le budget alors qu'aux Rives il fallait surtout pouvoir tenir le calendrier très serré.

Entretien des terrains hors domaine public

La COGE a constaté le mauvais état de certains préaux, notamment des trous dans les cours de récréation, et une inertie de la Commune à y remédier.

Observation 8.3.1 : La COGE demande à la Municipalité de veiller à l'entretien des préaux.
--

9. Conclusions

La COGE remercie Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, les différents chefs de service et responsables d'entités pour leur disponibilité et leur ouverture à la discussion.

La Commission de gestion, à l'unanimité de ses membres, et sous réserve du respect et de la prise en compte des observations et vœux formulés dans le présent rapport, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2018.

Yverdon-les-Bains, le 22 mars 2019

La présidente

